



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 17 JUILLET 2023
À 19H42 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau et
Patrick Mathieu.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL
 - 3.2 VENTE D'UN IMMEUBLE EN FAVEUR DE GESTION ÉRIC DEBLOIS INC.
 - 3.3 CHANGEMENT DE LIEU DE TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL
4. URBANISME
 - 4.1 CONTRAT DE SERVICES À GESTIZONE INC.
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1 SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE BUREAU DE PROJET
 - 5.2 AUTORISATION D'UN MANDAT POUR L'OCTROI D'ACHAT ET INSTALLATION DES BASES ET DES POTEAUX D'ÉCLAIRAGE DU PLATEAU SPORTIF – **ANNULÉE**
 - 5.3 AUTORISATION D'ACHAT D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE POUR LE PLATEAU SPORTIF – **ANNULÉE**
 - 5.4 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIQUES POUR LES POTEAUX ET ACCESSOIRES AU PLATEAU SPORTIF – **ANNULÉE – ANNULÉE**
 - 5.5 RÉOLUTION D'APPUI AU PROJET SUR LE LOT NUMÉRO 3 488 170 – **REPORTÉE**
 - 5.6 DEMANDE D'OUVERTURE DE DOSSIER CONCERNANT DES BIENS NON RÉCLAMÉS
 - 5.7 SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE NOTARIÉE
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2023-07-7826 IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1. ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

R-2023-07-7827 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 10 juillet 2023 soit adopté tel que rédigé.

3.2. VENTE D'UN IMMEUBLE EN FAVEUR DE GESTION ÉRIC DEBLOIS INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu et accepté une offre d'achat avec sa résolution numéro R-2023-05-7710 de Gestion Éric Deblois Inc.





CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un projet d'acte de vente notariée conforme à cette promesse, préparée par Me Samuel Plante, notaire ;

R-2023-07-7828 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte ce projet d'acte de vente notariée du lot 6 573 293, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, pour le prix de 16 501,83 \$, soit au prix de cinquante-cinq cents du pied carré anglais (0,55 \$/ pi²) ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire ou, en son absence, le maire suppléant et Sandra Bernard, greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, afin de signer ledit acte de vente tel que soumis par Me Samuel Plante, notaire.

3.3. CHANGEMENT DE LIEU DE TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE des travaux doivent être effectués à l'hôtel de ville dans les prochaines semaines ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ne seront pas complétés avant la tenue de la prochaine séance du conseil du 14 août 2023 ;

R-2023-07-7829 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE les prochaines séances ordinaires et extraordinaires du conseil soient tenues à l'aréna, au 672, 9^e Avenue, à Beauceville, province de Québec, G5X 3P6 ;

QU'un avis public soit donné par le service du greffe à cet effet.

4. URBANISME

4.1. CONTRAT À GESTIZONE INC. (LOT 5 059 572 PARTIE, CADASTRE DU QUÉBEC)

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède un terrain et qu'elle souhaite faire des études sur celui-ci près du plateau sportif ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain doit être caractérisé ;

CONSIDÉRANT QU'un prix de 7 600,00 \$ plus les taxes applicables a été soumis à la Ville de Beauceville le 14 juillet 2023 pour procéder, entre autres, à une demande d'autorisation ministérielle et à un rapport de caractérisation de site de phase 1 ;

R-2023-07-7830 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville mandate Gestizone Inc. pour procéder aux travaux décrits dans son offre de services datée du 14 juillet 2023, au montant de 7 600,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la somme soit payée à même le budget d'opérations.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit faire plusieurs études pour le développement futur de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des affaires Municipales propose une entente financière avec la Ville de Beauceville ;

R-2023-07-7831 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville autorise cette entente du ministère des affaires Municipales ;





QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, afin de signer cette entente.

5.2 AUTORISATION D'UN MANDAT POUR L'OCTROI D'ACHAT ET INSTALLATION DES BASES ET DES POTEAUX D'ÉCLAIRAGE DU PLATEAU SPORTIF – ANNULÉ

5.3 AUTORISATION D'UN MANDAT POUR L'ACHAT D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE POUR LES POTEAUX ET LES ACCESSOIRES AU PLATEAU SPORTIF – ANNULÉE

5.4 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIQUES POUR LES POTEAUX ET ACCESSOIRES AU PLATEAU SPORTIF – ANNULÉE

5.5 RÉOLUTION D'APPUI AU PROJET SUR LE LOT NUMÉRO 3 488 170 – REPORTÉE

5.6 DEMANDE D'OUVERTURE DE DOSSIER CONCERNANT DES BIENS NON RÉCLAMÉS

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite préserver des archives patrimoniales et artefacts relatant l'histoire de la Ville de Beauceville ;

CONSIDÉRANT QUE ces archives et artefacts appartenaient à une société qui est désormais dissoute au Registraire des entreprises du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ces archives et artefacts sont entreposés de façon non adéquate pour une conservation optimale dans un bâtiment de ferme ;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence de protéger et préserver ces archives et artefacts en les déplaçant ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite devenir propriétaire de ces biens ;

CONSIDÉRANT QUE Revenu Québec administre les biens des sociétés dissoutes ;

CONSIDÉRANT QUE Revenu Québec a transmis à la Ville un formulaire à compléter pour la demande de cession des biens ;

R-2023-07-7832

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de compléter ce formulaire, tel que soumis au conseil, et mandate Serge Vallée, directeur général, afin de compléter, signer et transmettre ce formulaire à Revenu Québec, afin de se porter cessionnaire des biens appartenant autrefois au Comité culturel et patrimonial de Beauceville qui sont actuellement entreposés en partie au 961, rang Saint-Charles, à Beauceville ;

QUE ce mandat est valide pour les autres biens appartenant à l'entreprise dissoute, s'ils peuvent être localisés.

5.7 SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE NOTARIÉE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté la résolution R-2021-11-7207, promettant la cession à 1,00 \$ d'une partie du lot 5 059 572, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, au CPE Jardin de Dominique Inc. ;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'achat notariée a été soumise au conseil, préparée par Me Sophie Mercier, notaire ;

R-2023-07-7833

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette promesse d'achat et de vente notariée ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire ou, en son absence, le maire





suppléant et Sandra Bernard, greffière ou, en son absence, Mélissa Rodrigue, assistante-greffière, afin de signer ladite promesse de vente soumise par Me Sophie Mercier, notaire.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2023-07-7834 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 19h49

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière

